Paris Biotech Santé

LAFAME
représentée par sa Présidente Anne VANET
28 rue Henri Chevreau
75020 PARIS

Facture n°001/2026

Paris, le 7 janvier 2026

Référence : Comité d'évaluation en date du 11 décembre 2023 - Convention d'incubation signée entre LAFAME représentée par sa Présidente Anne Vanet et PARIS BIOTECH SANTE en date du 21 décembre 2023, et notamment ses articles 2.1 et 4 pour une durée de 24 mois à compter du 20 décembre 2023 et son avenant n°1 signé le 11 septembre 2025

Durée : 12 mois à compter de janvier 2026	
ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DE L'ENTREPRISE : reunions mensuelles	
Stratégie et recherche de partenariats	
Aide à la définition du modèle économique associé au projet	
Suivi des développements techniques et du cadre réglementaire :lien avec des experts externes le cas échéant	
Relecture et avis sur le Business Plan	
Subventions publiques	
Aide à l'identification des aides publiques et relecture de tout support à la demande	
Aide à la structuration du dossier FPI et autres aides BPI France	
Aspects juridiques et comptables	
Aide à l'identification des prestataires juridiques et comptables et relecture des livrables à la demande	
(Création et modification statutaire de la société, pacte d'actionnaires, étude de validation juridique du projet de contrats avec les fournisseurs)	
Aspects d'accompagnement à la recherche de financement du projet	
Aide et mise en relation financement du projet	
ACTIONS COLLECTIVES : FORMATION ET ANIMATION DES ENTREPRISES	
Intégration des dirigeants et futurs collaborateurs dans les actions collectives PUI sur la durée de l'incubation	
Proposition d'ateliers et formations hors cadre PUI	
Mise à disposition de base de données	
Rencontres avec les entreprises de l'incubateur et la pépinière PARIS SANTE COCHIN	
Communication pour LAFAME sur tout support et évenement de communication de l'incubateur	
Total H.T.	8 000,00
T.V.A. (20%)	1 600,00
Total TTC	**9 600,00**

Paris Biotech Santé .Faculté de Médecine Paris Cité 24, rue du Faubourg Saint Jacques.75014 PARIS . Tél. : 01 53 10 53 10
contact@parisbiotechsante.org . APE :7022Z . Siret : 434 969 317 00024

Paiement par virement bancaire à réception de facture

Conformément à l'article L.441-6 du Code du commerce, tout retard de règlement supérieur à trente jours est suceptible de donner lieu à une pénalité égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. En outre, le débiteur professionnel des sommes dues qui ne seraient pas réglées à bonne date, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. (art. D 441-5 du code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification (art. L 441-6 alinéa 12 du Code de commerce)

code bancaire	code guichet	numéro de compte	Clé RIB
10278	06500	00020651301	47

IBAN FR7610027806500000206513014 7
BIC CMCIFR2A
Domiciliation CME PARIS QUARTIER LATIN- 69 bd Saint Germain, 75005 Paris